

DROIT D'ACHAT

(Tableau et variantes de clauses)

Page 1 of 2

DROIT D'ACHAT : TABLEAU DES VARIANTES DE CLAUSES

N°	OUI	Prix indéterminé	Prix déterminé	Réserve d'une convention unanime des actionnaires	NON
801	x	x			
802	x		x	x	
803	x	x		x	
804					x

© edilex inc.
www.edilex.com

DROIT D'ACHAT

(Tableau et variantes de clauses)

801 Droit d'achat

Sous réserve des restrictions prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), la Société peut en tout temps acheter ou autrement acquérir la totalité ou une partie des actions de catégorie « » qu'elle a émises, aux prix et modalités que les administrateurs déterminent à leur discrétion.

802 Droit d'achat

Sous réserve des restrictions prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et d'une convention unanime des actionnaires, la Société peut en tout temps acheter ou autrement acquérir la totalité ou une partie des actions de catégorie « » qu'elle a émises, par un appel de soumissions ou avec le consentement unanime de leurs détenteurs, au plus bas prix pour lequel, selon l'opinion raisonnable du conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.

Malgré ce qui précède, le prix d'achat ne peut en aucun cas excéder un montant équivalant au montant versé, lors de leur émission, à la subdivision du compte de capital-actions émis et payé tenue pour la catégorie d'actions visée, ajusté pour tenir compte de toute augmentation ou réduction¹ subséquente du montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie « » faisant l'objet de l'achat et à tous les dividendes alors déclarés sur celles-ci et demeurés impayés.

[...]

¹ Pour tenir compte d'une réduction du montant du compte capital-actions émis et payé, il faut que les détenteurs de ces actions aient reçu une somme d'argent ou des biens équivalant au montant de la réduction.